

MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE
Service urbanisme
63730 LES MARTRES DE VEYRE

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 063 214 24 G0012
Déposé le : 07/02/2024
Sur un terrain sis à : CHAUMES D ALIOS
214 ZD 414, 214 ZD 638

DESTINATAIRE
Monsieur VAYRE MICHEL

28 RUE DU LOT

63730 LES MARTRES DE VEYRE

Autorité compétente : Maire au nom de la commune
Affaire suivie par Samba Bocoum

Monsieur,

Vous avez déposé le 07/02/2024 à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE une déclaration préalable.

Par lettre du 12/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes

Plan des façades et toitures

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE en date du 12 mai 2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à LES MARTRES DE VEYRE,
Le 13/05/2024
Le Maire


L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester le refus vous pourrez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS après la fin de votre délai d'instruction. Vous pourrez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).